



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°173/2026
du Conseil communautaire
Séance du 28 septembre 2026**

Date d'envoi de la convocation = 22 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers absents : 22

Nombre de votants : 60

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. , Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : BASCLE Charles, MUCCIO Christine, JACKEL Jérôme, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CREYSSON Yves, CASTOR Raphael, EISELE Michel, MAHLER Fred, RIEU José, TEDESCHI Marie-Laure, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, MOSSAND Guillaume, PRAT Patrice, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoît, ROBELET Olivier, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, CARMINATI Jérôme, GOURRET Patrice, AUGUSTIN Philippe, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, LACOUSSE Nathalie, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, BROCHE Jérôme, CORBA Sébastien.

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, ROUSSINE Serge, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, SICARD Jade, COUSTON Maxime, EUTEDJIAN Claudine (procuration à GOURRET Patrice), BAGUR Marie-Laure, FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), ESQUER Olivier, LORIC Karima, GAYTE Jocelyne (procuration à VANDEMEULEBROUCKE), DANIEL Georges (procuration à Véronique HERBE), CHENIVESSE Hélène (procuration à Charles BASCLE).

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : Subvention 2026 à l'association Grisbi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1611-4 ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Considérant que le développement économique et les actions en faveur de l'emploi entrent dans les compétences de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,
Considérant que l'association Grisbi a pour vocation de regrouper les chefs d'entreprises du Gard rhodanien, issus de divers secteurs d'activité, et de les fédérer autour d'actions et d'animations visant à créer des synergies favorables au développement économique de notre territoire,
Considérant que les actions menées par Grisbi contribuent au développement de l'économie locale,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la Communauté d'agglomération,
Considérant que cette question a été présentée à la commission Attractivité Economique du 14 septembre 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité

(1 opposition : O. ROBELET)

- D'attribuer une subvention de 5 000€ à l'association GRISBI, pour les actions et l'animation économique locale,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer, en ce sens, la convention de partenariat 2026,
- D'autoriser le Président à prélever ce montant sur le budget 2026.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 28 septembre 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance

Guy AUBANEL

